



SÉANCE DU 27 MARS 2021

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20210327/019

Action cœur de ville (ACV) - Avenant n°1 à la convention-cadre -
Phase de déploiement

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 29 mars 2021.

Que la convocation a été faite le 19 mars 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	38
Représentés :	6
Absents :	1
Total des votes :	44



Le Maire


Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIÈR, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BÉDIÈR Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, SABABADY Marie Josette, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul, FENELON Jean Claude, MAILLOT Serge René

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210327/019 - Action cœur de ville (ACV) - Avenant n°1 à la convention-cadre - Phase de déploiement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La ville de Saint-André a été retenue parmi les 222 territoires du programme national Action Cœur de Ville et la convention-cadre a été signée le 15 janvier 2019 pour une durée de 6 ans et demi maximum.

Ce délai comprend une première phase dite d'initialisation visant à compléter le diagnostic de la situation et à détailler le projet de redynamisation du cœur de ville.

Cette phase d'initialisation se conclut par la signature d'un avenant à la convention-cadre qui engage la phase de déploiement.

Vous trouverez ci-joint le projet d'avenant n°1 qui aborde notamment les points suivants :

- Le bilan de la phase d'initialisation,
- La synthèse du projet urbain,
- La définition des secteurs d'intervention,
- Le point d'avancement des actions matures,
- Le plan d'actions global qui s'établit comme suit :

Actions Descriptif	Coût en € HT
OPAH RU –Etude pré opérationnelle	80 000
Carré Eglise-Marché Couvert	2 485 466
Carré Eglise- Ecole des Frères	1 370 000
Smart Scan	28 480
Avenue île de France	2 800 000
Rue de la Gare	4 000 000
Barreaux de liaison (mélodium, Rouloff, Victor Hugo)	2 000 000
Parc Lacussade	1 873 000
Mail Victoria	2 575 000
Réhabilitation de la médiathèque- création d'un espace immersif	1 100 000
Espace culturel et artistique rue de la Gare-étude de programmation	100 000
Chef de projet ORT	475 000
Total	15 986 946

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre ACV de la commune de Saint-André valant engagement de la phase de déploiement

Article 2 :

D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 02 AVR. 2021



Le Maire


Joé BEDIER